

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

L LC. 3

Rome, 18 mai 1920

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 15 mai<sup>1</sup> et mes télégrammes d'aujourd'hui, N° 74, 75, 76 et 77<sup>2</sup>.

Dimanche après-midi avait lieu la séance de l'Institut international d'Agriculture en l'honneur de la Société des Nations. M. Albert Thomas, qui nous a fait une conférence très intéressante, m'a dit qu'il comptait établir à Genève l'Office international du Travail dont il est le Président, mais il m'a laissé entendre que naturellement ce serait à condition que le siège de la Société des Nations fût établi dans cette ville.

Je fus informé à cette même occasion par d'autres personnes qu'un travail intense se produisait au sein de la Ligue contre Genève<sup>3</sup>. Je m'en sentis fort troublé d'autant plus que j'avais de grandes appréhensions au sujet du résultat du vote populaire.

J'ai appris le résultat de ce vote le lundi matin en téléphonant à l'Agence Stefani. Votre télégramme, dont je vous remercie, m'est arrivé le soir même à 10 heures. Je partais à ce moment pour l'Ambassade de France où avait lieu une grande réception en l'honneur des délégués. J'arrivai à l'Ambassade au moment où M. Tittoni, qui y avait dîné, en sortait. M. Tittoni vint vers moi et me fit les confidences que je vous ai télégraphiées. Il m'encouragea à en parler le soir même avec M. Sforza qui se trouvait à l'Ambassade, et avec lequel j'ai eu un entretien d'une demi-heure. M. Sforza se montrait indigné des prétextes allégués par les partisans de Bruxelles. Les Belges avaient toujours plaidé pour cette ville, mais ils étaient cette fois-ci appuyés par les Anglais qui voyaient dans le maintien provisoire des bureaux de la Société à Londres et dans leur transfert subséquent à Bruxelles le moyen de garder la haute main sur la direction de la Ligue. M. Sforza estimait qu'après les promesses qui nous avaient été faites, ce serait un véritable affront à notre égard que de décider le transfert du siège dans un autre pays. Il s'est servi de termes très vifs tels que «manœuvres» et «actes de déshonneur». J'ai tout de suite compris au langage de MM. Tittoni et Sforza que l'Italie attachait le plus grand prix à maintenir le siège en Suisse, non loin de sa frontière et le plus loin possible des influences de Londres et de Paris. M. Sforza, dont la femme est belge, ne m'a rien dit contre la Belgique. C'est à Paris et surtout à Londres qu'il place le centre de ces intrigues. Il pensait que nous pouvions rapidement déjouer ces manœuvres en prenant une initiative, c'est-à-dire en offrant immé-

1. *Non reproduite.*

2. *Note manuscrite en marge: fehlen.*

3. *Pour les délibérations au sein du Conseil de la Société des Nations à Rome, cf. Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> session du Conseil de la Société des Nations, 1920, pp.2 ss.*

diatement, à titre gratuit, un immeuble qui pourrait servir même provisoirement aux bureaux et aux assemblées de la Société et cela de façon à enlever à nos adversaires leur principal argument qui consiste à effrayer les représentants des Etats en leur montrant les frais énormes d'une installation à Genève alors que la Belgique mettait d'amples locaux à titre gratuit à la disposition de la Société<sup>4</sup>.

Je n'ai pas manqué de lui rappeler les offres faites dans ce sens par le Conseil fédéral et le refus de la Commission de la Société des Nations; j'ai ajouté, comme vous pouvez le penser, que cela produirait un effet désastreux sur le peuple suisse au lendemain de la campagne menée par nos Autorités et par les partisans de la Ligue en faveur de l'adhésion de la Suisse, que de lui enlever le siège qui lui avait été promis.

Dans la soirée j'ai encore causé avec l'Ambassadeur du Japon à Paris, M. Matsui, le plus intelligent des Japonais que j'aie rencontrés et que je sais sympathique à notre cause, mais je n'en ai tiré aucune déclaration.

Ce matin, je me suis rendu au palais Chigi où siège la Société des Nations et j'ai fait demander à M. Tittoni s'il pouvait me recevoir. Celui-ci m'a fait répondre par son Conseiller juridique qu'il présidait une discussion des plus importantes et qu'il ne pouvait pas sortir. Je lui ai fait remettre la lettre dont vous trouverez une copie ci-inclus<sup>5</sup> par laquelle je lui notifiais la ratification du peuple suisse, suivant les instructions que vous m'aviez données.

Un ami, qui m'a constamment tenu au courant de tout ce qui s'est passé au sein du Conseil, m'a informé ce matin même que le Conseil venait de télégraphier à M. Wilson pour lui demander de convoquer, suivant les termes du Pacte constitutif, la première assemblée de la Société des Nations, mais dans ce télégramme on demande à M. Wilson de convoquer cette assemblée à Bruxelles. Vous saisissez la gravité de cette démarche. En convoquant à Bruxelles la première assemblée de la Ligue, on lie le nom de Bruxelles à l'acte constitutif de la Ligue. On donne au Gouvernement belge l'occasion de mettre d'amples et somptueux locaux à la disposition de la Société et l'on facilite ainsi le transfert définitif du siège de la Ligue en Belgique au mépris des promesses qui nous ont été faites.

J'ai cru donc bien faire, en sortant du palais Chigi, de me rendre chez l'Ambassadeur des Etats-Unis et de lui parler en toute franchise. L'Ambassadeur n'est plus notre excellent ami, M. Page, mais un nouveau venu, M. Underwood Johnson qui m'a écouté, toutefois, avec la plus grande bienveillance. Je lui ai rappelé

---

4. Il semble que le Ministre d'Italie à Berne, L. Orsini, fit une démarche analogue auprès du Département politique; il existe en effet dans les actes du Département politique une notice dactylographiée, sans signature, qui a la teneur suivante:

*Communication du comte Sforza à M. Orsini en date du 16 Mai 1920:* A la réunion de Rome a aussi surgi l'intention anglaise de maintenir effectivement le siège de la Ligue des Nations à Londres. Aux instances de M. Tittoni pour qu'on décide une date pour le transfert du Secrétariat à Genève, Sir Eric Drummond a objecté que le Gouvernement suisse ne donne aucune aide à l'acquisition de locaux et que les adaptations nécessaires occasionneraient une dépense de 12 millions. Ce chiffre a naturellement épouvanté. Nous continuons à travailler pour Genève, mais il faut que le Gouvernement suisse nous aide. Je vous prie d'en faire part à M. Motta et à M. Ador et de voir s'ils ne pourraient pas faciliter l'installation prochaine du Secrétariat de la Ligue à Genève. (E 2001 (B) 8/8).

5. Non reproduite.

que nous n'avions jamais intrigué pour obtenir le siège de la Société des Nations, mais que le choix de Genève était dû à l'initiative du Président des Etats-Unis et que nous ne pouvions pas admettre que les Puissances annullassent sans autre une décision que nous considérions comme acquise.

Sur ma demande l'Ambassadeur m'a promis de télégraphier aujourd'hui même à son Gouvernement pour lui demander de ne pas répondre au télégramme du Conseil de la Société des Nations avant d'avoir entendu le représentant de la Confédération suisse.

J'ajoute que le télégramme du Conseil de la Société des Nations à M. Wilson a été envoyé par les soins de l'Ambassade des Etats-Unis. Les deux télégrammes se suivront donc à quelques heures de distance.

Après vous avoir informé télégraphiquement de cette démarche, je vous ai encore télégraphié pour vous demander s'il ne conviendrait pas de prier M. Rappard d'exposer la situation à M. Hoover ou à quelque autre personne de confiance de l'entourage du Président, pour le cas où l'état de maladie de M. Wilson l'empêcherait de prendre lui-même une décision. Si je vous ai indiqué le nom de M. Rappard, c'est que je le sais particulièrement lié, comme vous le savez, avec plusieurs hommes d'Etat américains.

J'ai reçu une nouvelle preuve des machinations qui s'opèrent contre nous au sein du Conseil. Ce matin le Conseil a voté la résolution suivante proposée par M. Balfour et appuyée par M. Tittoni:

«Le Secrétariat général est autorisé à rester à son siège provisoire de Londres jusqu'à ce que la date du transfert de la Société des Nations ait été fixée par l'Assemblée générale.»

Cette résolution a été modifiée *après son adoption* dans les termes suivants:

«Le Secrétariat général est autorisé à rester à Londres où il a actuellement son siège provisoire, et la date du transfert au siège permanent sera fixée par le Conseil, *après que l'assemblée aura délibéré à ce sujet.*»

Vous notez la différence entre ces deux textes. Le 1<sup>er</sup> ne parle que de *la date du transfert* de la Société des Nations qui doit être fixée par l'Assemblée générale. le second laisse entendre que l'Assemblée générale devra délibérer également sur *le lieu où sera transféré* le siège permanent.

Inutile d'insister sur l'incorrection de ce procédé.

J'ajoute encore les renseignements suivants: Les Belges n'ont pas cessé de travailler en faveur de Bruxelles et nous ne pouvons pas leur en vouloir. Ils ont trouvé un précieux appui dans la personne de M. Monnet, secrétaire du Conseil, Français, ancien marchand de cognac, homme d'affaires fort habile. M. Léon Bourgeois, délégué de la France, et que j'ai vu hier assez longuement, ne nous est point hostile, mais il a reçu de son Gouvernement, à n'en pas douter, l'instruction de soutenir la Belgique qui a beaucoup de griefs contre ses Alliés. Les Anglais, c'est-à-dire M. Balfour, délégué, et Sir Eric Drummond, Secrétaire général, agissent dans le même esprit. Le second semble marquer par son attitude qu'il a compris l'incorrection dont on menace de faire preuve à notre égard. Personnellement, il paraît animé de très bons sentiments pour nous, ce qui n'est pas le cas de M. Monnet. Le délégué de la Grèce, M. Coromilas, Ministre de Grèce à Rome, — qui est avec le Brésil, l'Espagne, et la Belgique un des quatre pays appelés à figurer dans le Conseil — a été sans doute travaillé dans le même sens. C'est lui

18 MAI 1920

665

qui a présenté le rapport sur la question. Les délégués du Brésil et de l'Espagne n'ont pas fait d'opposition.

Au cours des débats, M. Tittoni a fait la déclaration suivante qui m'a été rapportée textuellement par mon informateur.

«Si la Société des Nations devenait un instrument de domination franco-anglais, nous n'aurions plus qu'à en sortir.»

Cette manière de voir sera certainement celle des Scandinaves, de la Hollande et très probablement aussi de la Pologne, mais ces Etats ne figurent pas au Conseil.

*P.S.*

Rome, le 19 mai 1920.

Ce matin a eu lieu au Capitole la séance publique de clôture. M. Tittoni, président, a communiqué en termes aimables, mais sans commentaires, la nouvelle de la ratification par le peuple suisse de l'accession de notre pays à la Ligue des Nations. Le nom de Genève n'a pas été prononcé une seule fois. La résolution touchant la prochaine assemblée a été lue dans les termes du texte N° 2 (voir plus haut).

M. Bourgeois a annoncé que M. Ador avait été nommé président de la Conférence financière de Bruxelles.

*P.S. du 19 mai.*

Conformément à ce que je vous ai télégraphié par mon télégramme N° 78, j'ai recueilli, après avoir rédigé cette note, un nouveau renseignement que je vous donne de façon absolument confidentielle et qui est de nature à modifier quelque peu ce que je vous ai écrit et télégraphié hier, en ce sens que le Conseil de la Société des Nations dans son télégramme à Wilson n'a pas fait mention du nom de la ville de Bruxelles au sujet de l'assemblée qui doit avoir lieu en novembre. Par contre, le Conseil a chargé l'Ambassadeur de Grande-Bretagne d'informer Washington qu'on désirait que l'assemblée eût lieu à Bruxelles; d'après une décision d'aujourd'hui dudit Conseil, sa prochaine session devrait se tenir le 27 juillet à St-Sébastien et la suivante à fin septembre à Bruxelles. Le Conseil tiendrait sa troisième session avant l'assemblée dans la localité qui aura été désignée pour celle-ci. Aucune mention n'a été faite du nom de Genève<sup>6</sup>.

---

6. Pour une version plus complète, voir n° 333.